

# Saint Julien

## le journal

Septembre  
Octobre  
Novembre  
Décembre  
2016

Votre périodique municipal d'informations

N°8

Culture et Patrimoine en peyrolais

## Hommage à Léopold Chiron



L'association «Culture et Patrimoine en peyrolais» et la commune de St Julien de Peyrolas ont souhaité rendre hommage à M. Léopold Chiron pour le centenaire de son décès.

Qui était Mr Léopold Chiron ? Un des principaux fondateurs des recherches préhistoriques au XIXème siècle dans le Midi de la France connu pour ses remarquables découvertes en archéologie : l'inventeur de l'Art pariétal préhistorique.

Natif de St Marcel d'Ardèche (12-07-1845), sa carrière d'instituteur fut en partie effectuée à l'école de St Martin d'Ardèche (12 ans) et surtout à l'école de St Just d'Ardèche (21 ans).

En 1905, retraité de l'Instruction publique, il s'est retiré à Saint Julien de Peyrolas avec son épouse, Marie-Rose Lisa Deloule, originaire de St Julien de Peyrolas. La même année, leur fille Laurentine s'est mariée avec un capitaine d'infanterie Laurent Varvier, ensuite commandeur de la Légion d'Honneur à la Grande Guerre.

Mr Léopold Chiron se passionna très tôt pour l'archéologie et fit souvent des fouilles avec ses élèves, fouilles qu'il pratiquait avec beaucoup de soin et de minutie, à l'aide d'outils encore couramment utilisés de nos jours par les archéologues (truelles, balayette, seaux). Infatigable, il découvrit un nombre considérable de grottes, d'abris-sous-roches, de menhirs, de dolmens, d'outils.

Ses travaux et ses publications sur ses découvertes notamment la plus connue en 1896 «Le Préhistorique dans le Vivarais» eurent progressivement un retentissement dans les milieux scientifiques de l'époque à



Lyon, à Avignon puis à Paris et permirent de faire connaître très tôt la richesse préhistorique exceptionnelle des Gorges de l'Ardèche.

À partir de 1868, à Aiguèze, il commence à visiter et à fouiller le sol de la grotte Chabot (ou dit de « Jean-Louis »). Mais, ce n'est qu'en 1878 qu'il découvrira les gravures sur les parois de la grotte. C'est la première grotte ornée découverte au monde dont l'âge paléolithique fut un peu plus tard reconnu et dont son inventeur n'en a que plus de mérite d'avoir reconnu l'ancienneté des traits gravés. Il fut le premier à faire un relevé de gravures par estampage et à figer ces moments sur plaques photographiques : 260 de ses plaques sont conservées aux Archives Départementales de Nîmes, suite à une donation de Jacques Goury, président de l'Association d'archéologie du canton de Pont St Esprit.

Léopold Chiron a été médaillé de la Société française d'Archéologie en 1897 et chevalier de la Légion d'honneur en 1904.

Léopold Chiron est décédé le 30 septembre 1916 et a été inhumé à St Julien de Peyrolas. Ainsi, le samedi 1er octobre 2016, à 17h30, un exposé relatant quelques grands moments de la vie de Léopold Chiron suivi par un discours de son arrière petit-fils M. Fraysse complété avec un dépôt de gerbes par Mr le Maire ont rassemblé devant

le caveau de Mr Léopold Chiron sa famille, nos concitoyens et toutes les personnes passionnées d'archéologie. Ce fut pour sa famille et pour tous un moment de recueillement émouvant mêlé de sentiments de fierté et d'admiration pour cet illustre instituteur, archéologue et photographe à qui nous devons tant.

Puis, après avoir fait une halte devant la maison voisine du lavoir où Léopold Chiron s'était retiré pour sa retraite, tout le monde s'est dirigé au foyer socio-éducatif pour découvrir l'exposition organisée par Mr Jacques Goury et son association sur Léopold Chiron : photos provenant de tirages des plaques photographiques de Léopold Chiron, documents et ouvrages, silex, fossiles...S'ensuivit une pause pot de l'amitié jusque vers 20h. Enfin, Jacques Goury projeta d'autres tirages photographiques extraits de sa dotation aux Archives Départementales du Gard et les commenta avec le professionnalisme et la passion qu'on lui connaît.

Enfin, le dimanche 2 octobre 2016, l'exposition est restée ouverte de 10h à 18h ponctuée d'échanges fructueux et de moments conviviaux. Merci à tous.

## Éditorial



Dans mon enfance, la Poste, qu'on appelait alors les P.T.T, était très sollicitée en cette période des fêtes de fin d'année. Les facteurs étaient surchargés de travail, les échanges de lettres étant nombreux. Et les colis aussi... Mais, en ce temps-là, le courrier était sacré et devait arriver à temps. Tout le monde envoyait ses vœux de bonne année, à sa famille au loin, à des amis, à des relations plus ou moins intimes. Cela se traduisait par des lettres ou de petites cartes décorées, fleuries ou encore de simples cartes de visite ; Tout était bon pour se rappeler au bon souvenir de quelqu'un et lui souhaiter une bonne année.

De nos jours, tout cela semble dépassé par l'ère du téléphone, des SMS et d'Internet. Il y a bien quelques nostalgiques qui perpétuent la tradition mais à leurs risques et périls. Le courrier arrivera-t-il à temps, l'adresse sera-t-elle la bonne ? le facteur d'aujourd'hui saura-t-il la corriger, pire, en aura-t-il le droit ?

On peut en douter quand on voit comment régresse, (au profit de quoi ou de qui ?) ce système si bien rôdé qu'était jadis le service postal !

## Commémoration

## Hommage aux poilus

Il faisait frais mais le ciel étant clément, la commémoration de l'armistice 1914-1918 a pu se dérouler sereinement dans notre commune. Nous tenons à remercier la cinquantaine de personnes qui ont tenu à rendre hommage à leurs concitoyens, morts pour la France. Par contre, on peut être déçu par le manque d'implication des enfants de notre école, ce qui a conduit notre directrice à lire, elle-même, les deux lettres dont la lecture était initialement prévue par les enfants.

Cette petite remarque étant faite, le message du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire a été lu par M. le Maire qui a ensuite demandé à l'assemblée d'observer une minute de silence. La Marseillaise, entonnée par toutes et tous a clôturé cette manifestation.

Le verre de l'amitié, servi un peu plus tard, place du donjon, a permis à beaucoup de partager un moment de convivialité.



## Pages intérieures

Éditorial • CCAS • Théâtre

internet • Brèves • Sortie au Pont d'Arc • Sécurisation quartier Grand'

Vigne • Conseils Municipaux Patrimoine • Sécurisation Salle polyvalente • Citerne • Extincteurs •

Élagage • Badge • Déchetterie • Élections 2017 • Maternelle •

Nouvel élu • Mot du maire • Jeux

## Activités du CCAS



Comme chaque année, l'équipe du CCAS de Saint Julien de Peyrolas relaye l'Opération Brioches organisée par l'UDAPEI 30 (Associations des parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis).

En achetant une brioche, vous avez soutenu concrètement leurs projets. Cette année, nous avons pu recueillir 1802,42 euros. Grâce à vous, de nombreuses actions verront le jour : acquisition d'équipements pour les établissements, financement d'activités de loisirs... Ces

actions répondent aux souhaits des personnes handicapées et vont dans le sens d'une société plus inclusive.

C'est avec beaucoup de plaisir que cette année encore nous avons mis à l'honneur les personnes âgées dans le cadre de la semaine bleue dont le thème était « à tout âge : faire société ». Nous avons été heureux de pouvoir partager ce moment de convivialité avec les communes voisines. Une pièce de théâtre a été présentée par « la troupe sauvage » de Boug Saint Andéol et suivie d'un petit

goûter.

Le CCAS consacre une partie de son budget aux aînés non seulement à travers un repas festif qui leur est offert, mais aussi par un panier garni que les personnes de 68 ans et plus ont reçu.

Cette année, cette journée a été particulièrement appréciée grâce à un nouveau spectacle musical proposé par la troupe « Pacific Spectacle » et à de délicieux petits plats concoctés par « le Petit Bedon » qui nous ont réchauffé le cœur et les papilles.

## Brèves

### JEUX POUR LES ENFANTS

Cette année, la fréquentation moyenne des enfants a augmenté tant à la cantine qu'à la garderie, notamment chez les petits.

C'est pourquoi, la garderie s'est dotée de nouveaux jeux d'extérieur : un tricycle, un porteur et une patinette.

C'est avec beaucoup d'entrain et de joie que les enfants les utilisent !

### CINEMA

Petit retour en arrière. Il y a un an (notre bulletin n°5) on vous parlait "Cinéma au village".

En effet quelques scènes d'un long métrage étaient tournées sur la commune. Et voilà que par le Midi Libre du 25 octobre 2016, on apprend que le film "L'ami François d'Assise et ses Frères" venait d'être présenté en avant-première au Diagonal à Montpellier, dans le cadre du Cinemed. Ce film de Renaud Fely et Arnaud Louvet nous fait découvrir le fondateur des "Frères Mineurs", plus tard les Franciscains, au moment de la création de sa communauté.

L'acteur italien Elio Germano et Jérémie Rénier sont très inspirés dans les rôles de François et d'Elie.

La beauté du film provient aussi de ses images picturales nocturnes ou d'un vert froid... nous dit le Midi Libre

Le film sort en salles le 28 décembre.

Si vous avez l'occasion de le voir, peut-être reconnaîtrez-vous les berges de l'Ardèche en aval du camping du Peyrolais.

### L'AVEN D'ORGNAC

Le site de l'aven d'Orgnac vous propose la carte ambassadeur du Grand Site de l'Aven d'Orgnac. Cette carte fait peau neuve! Si vous ne les connaissez déjà, voici les avantages que cette carte procure aux résidents de Saint Julien de Peyrolas, ceci gratuitement et tout au long de l'année.

--Un accès illimité et gratuit au Grand Site de l'Aven d'Orgnac.

--Des tarifs réduits pour la famille et/ou les amis de l'ambassadeur.

--Des tarifs préférentiels sur certains événements et activités du Grand Site ainsi que chez ses partenaires....

### LES COUPES D'AFFOUAGE

Le 2 mai dernier 23 personnes intéressées par les coupes d'affouage ont participé au tirage au sort qui a attribué 23 lots. Quelques un ont déjà été exploités. Il reste encore du travail pour d'autres, sachant qu'on ne peut pas couper du 15 juin au 15 septembre et que les coupes doivent être finies au 15 juin 2018.

Depuis, 4 personnes de plus avaient fait la demande. Un autre tirage au sort a donc été effectué le 22 Novembre.

## Troisième festival de théâtre

Le troisième festival de théâtre de Saint Julien de Peyrolas s'est déroulé au foyer de la salle des fêtes du 25 au 27 novembre 2016



Bénédicte Bousquet

dans une ambiance chaleureuse. C'était le cas avec l'ouverture tout en beauté de Bénédicte Bousquet lors de son spectacle «D'école et moi» et qui a su mettre une ambiance délicieuse et magnifique. Pétilante, tendre et sans complexe, entre rires et émotions, elle a revisité l'univers de votre petite enfance en sketches et en chan-



Les Ménestrels

sons. Une maman speed et dejantée, une femme d'aujourd'hui dans laquelle chacun s'est un peu reconnu.

Samedi soir ce n'est pas moins la troupe des MENESTRELS qui s'est déplacée à cette occasion pour présenter son spectacle sur Sacha GUITRY intitulé «Si Guitry m'était conté» en quatre scènes agréables et percutantes.

Les Ménestrels-Théâtre est une troupe théâtrale fondée par Fernand Dumas en 1958 et revitalisée en 1988. Elle compte aujourd'hui une vingtaine de comédiens adultes et, sous la houlette de Fernand Dumas, Matthieu Bardet et René Philip, une quarantaine d'ados qui se produisent régulièrement.

Enfin le dimanche après midi s'est clôturé le festival avec le « concert des mômes » mis en scène par Philippe FOUREL qui a su ravir les



Philippe Fourel

enfants par son spectacle de magie, de sons et de lumières.

Le concert des mômes qui mêle chanson, conte, marionnettes et magie, un spectacle familial où l'on croise Rex le musicien ou Hector le fils du Père Noël (marionnettes de ventriloque), ficelles magiques...

Cinquante minutes rythmées, variées, pour le plaisir des 3-10 ans.

Nous remercions vivement le public toujours fidèle au rendez-vous ainsi que la Mairie de la commune qui nous a gracieusement prêté le lieu pour ce rendez-vous annuel.

## Site internet

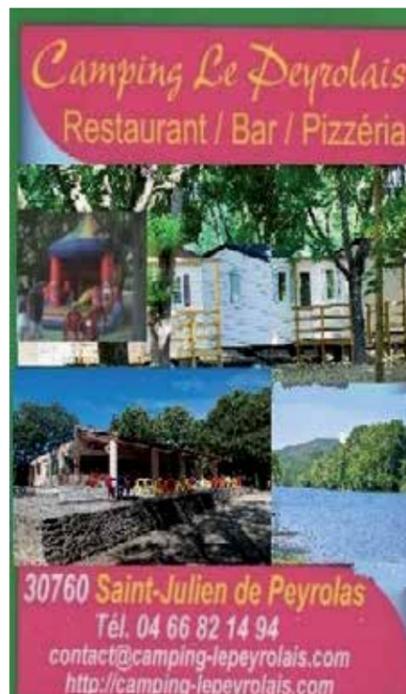


Nous l'avons promis lors de notre campagne en 2014, nous sommes heureux de vous annoncer que le site municipal sera en ligne, courant mars 2017. Certes il nous aura fallu plus de deux ans pour l'imaginer, le remplir et le mettre en place. Tout cela dans une disposition qui, nous l'espérons, vous deviendra familière fur et à

mesure de vos visites. Ce site, né de notre volonté de communiquer, a été conçu de façon simple. Les pages qui le composent se veulent claires, intuitives et accessibles par un menu structuré. Nous espérons qu'il sera une aide dans vos démarches administratives et vous informera des actions menées et à venir.

Vous y trouverez tout ce que nous avons pensé utile dans votre quotidien et ce, quels que soient votre âge, votre situation, vos activités. Allant de la vie à St Julien au fonctionnement de la mairie ou aux services à votre disposition en passant par la vie associative et sans oublier les écoles. Ce petit passage en revue, non exhaustif, montre la richesse que nous avons voulu donner à ce site, à votre site. Bien entendu, vous décèlerez certaines imperfections, des rubriques à améliorer voire des manques. C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons de nous aider à l'améliorer en nous faisant part de vos remarques.

L'adresse du site :  
<http://saintjuliendepeyrolas.fr/>



# Sortie à la Caverne du Pont d'Arc



Vendredi 18 novembre nous avons pris le bus pour aller visiter la caverne du Pont d'Arc avec la réplique de la grotte Chauvet.

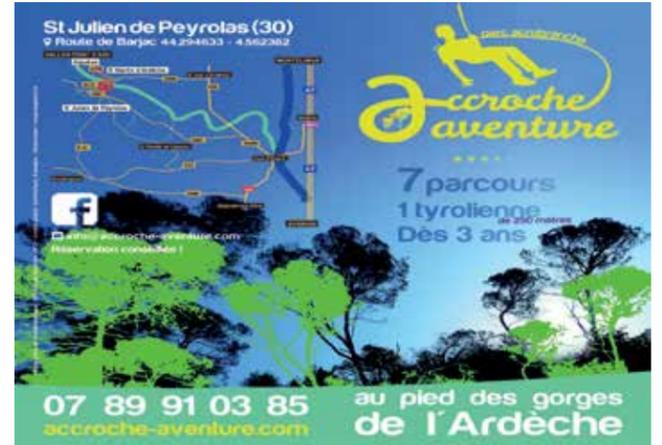
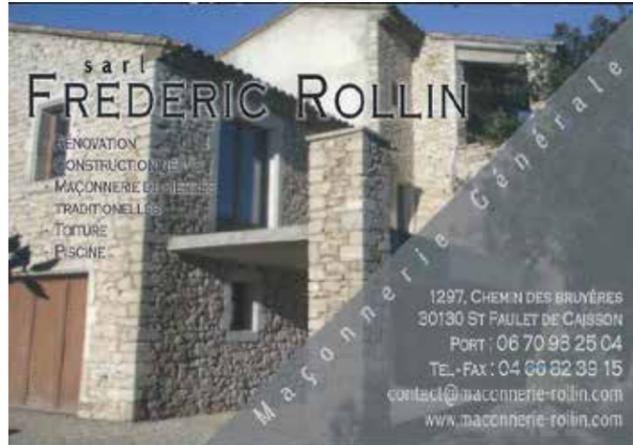
Nous avons commencé par visiter la grotte, il y avait des dessins faits par les hommes préhistoriques représentant des animaux et des traces de mains. Il y avait des traces de torches sur les parois, des traces des ours qui ont vécu dans la caverne et aussi une empreinte de pied d'homme préhistorique...

Après la visite de la grotte nous avons pique niqué dans une grande salle car il pleuvait. Puis nous avons visité la galerie des aurignaciens : il y avait un film qui montrait la vie des hommes préhistoriques et des animaux préhistoriques reproduits en taille réelle : mammouth, mégacéros, rhinocéros laineux...

Ensuite nous avons fait deux ateliers : Art Pariétal : nous avons dessiné dans une grotte comme les hommes préhistoriques.

Conte : on a écouté l'histoire de Nali une petite fille de la préhistoire qui apprend à faire du feu. Nous étions assis devant un tipi et un feu comme au temps de la préhistoire.

Enfin nous sommes retournés à la salle pour goûter et nous avons repris le bus pour rentrer.



# Sécurisation des carrefours



Nous vous l'avions annoncé dans notre bulletin municipal d'avril, le quartier grand vigne ainsi que la départementale ont subi des aménagements notoires en vue d'une amélioration de la sécurité dans cette partie de notre commune. Cet aménagement a été rendu possible, en partie, grâce aux produits des amendes de police dont le montant est partagé chaque année entre les communes pour des projets de sécurisation.

Pour notre part, nous avons pu toucher une

aide de plus de 13 000 euros du conseil départemental ce qui représente, environ 50% des sommes engagées. Pour ce qui est des travaux proprement dits, ils se déclinent sur deux axes. La pose des panneaux de signalisation sur la RD 343 sur tout le territoire de notre commune. Cette partie a été réalisée par le conseil départemental. La pose de ralentisseurs sur les chemins communaux à l'ouest de cet axe et de la signalétique adaptée à ces nouvelles règles



de circulation. Là, c'est la municipalité qui en a eu la charge. Résultat, après la mise en conformité de douze carrefours, la route départementale reste prioritaire sur toute la portion qui traverse notre territoire. Les routes et chemins communaux ont été, eux, estampillés d'un panneau stop à leur sortie sur la départementale. Nous espérons que ces mesures, prises en concertation avec les riverains, seront de nature à apporter un élément de réponse à ceux qui souhaitent une prise de conscience du danger que représentait la circulation sur cet axe.



## Piscines & Espaces Verts

Entretien - Aménagement

**Didier Lecomte**

Le Terrier  
30760 St Julien de Peyrolas  
Tél. 04 66 82 33 04  
Port. 06 81 55 04 35





# Conseils municipaux du 27 septembre et 10 novembre 2016

Le Maire : René FABREGUE

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Sébastien FABROL, Christiane MILLIEN, Françoise CASADEVALL, Daniel BOIRON, Paul Simon GUIGUE, Philippe BEGNIS, Jeannick VALLIER, Jean ROCHE, Brigitte LE MOTAIS

Absents : Aline MORENO

Excusé(s) : Agnès BRINGUIER, Daniel BOIRON, Chrystelle BARNOUIN

Pouvoir(s) : Chrystelle BARNOUIN donne pouvoir à Sébastien FABROL,

Daniel BOIRON donne pouvoir à Serge COMBIN

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Jacques RAMIERE.

- Modification du montant demandé en subventions pour l'assainissement Font d'Orgues. 409 000 €HT

Etant donné que les frais prévisionnels pour l'actualisation du zonage étaient de 16 000€ HT, le montant de la demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Gard et de l'Etat doit être actualisé, à la demande de ces instances, en tenant compte de l'achèvement de cette prestation. Le montant de subvention demandé est donc réduit à 409 000€ HT et le plan de financement proposé est le suivant :

Subvention du Département : 25%	102 250 HT
Subvention de l'Agence de l'Eau: 25%	102 250 HT
DETR 2016 Préfecture: 30%	122 700 HT
Fonds propres ou emprunt: 20%	81 800 € HT

## Décision du Conseil Municipal

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Accepté à l'unanimité**

- Décision Modificative n°2 sur le budget de la commune

Dépense de Fonctionnement		Dépense d'investissement :	
Imputation Budgétaire	Montant	Opération/Compte	Montant
65364 Chp 065	-60 000 €	202 opération 10007	60 000 €

## Décision du Conseil Municipal

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Accepté à l'unanimité**

- Désignation d'un nouveau titulaire au SABRE en remplacement de Mme LACOUR, démissionnaire.

Il est proposé d'élire M. Sébastien FABROL titulaire et M. Jeannick VALLIER, suppléant; M. Paul-Simon GUIGUE restant suppléant.

## Décision du Conseil Municipal

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Accepté à l'unanimité**

- Adoption Ad'Ap « Demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité programmée »

Dans le cadre d'une demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'Ap), Monsieur le maire présente le planning des différents ERP à aménager. Ce planning énumère les différentes actions à mener dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments ouverts au public.

## Décision du Conseil Municipal

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Accepté à l'unanimité**

## Questions diverses

### Poste d'adjoint – commissions/délégations

Suite à la démission de Mme LACOUR de son poste d'adjointe en charge de l'urbanisme, M. le Maire rappelle aux conseillers les fonctions inhérentes à ce poste et leur demande de réfléchir au remplacement de Mme LACOUR à ce poste. Le remplacement sera délibéré lors du prochain conseil municipal. A cette occasion, une mise à niveau des commissions, tenant compte des nouveaux éléments, sera effectuée.

### Accès au foyer socio-éducatif

Devant les problèmes rencontrés lors de la mise à disposition du foyer socio-éducatif, une réflexion est menée sur les modalités d'accès à ce bâtiment et sur les actions à mener lors de sa restitution (règlement intérieur, état des lieux). Les nouveautés en ce domaine seront communiquées aux associations et aux utilisateurs en temps voulu

### Sécurité au niveau groupe scolaire

Suite aux mesures de sécurité préconisées par les services de l'état dans le cadre de l'état d'urgence et suite à la visite de la gendarmerie au sein du groupe scolaire, il apparaît que la rampe d'accès située entre l'école primaire et la maternelle pose un gros problème de sécurité. Les mesures à prendre pour sécuriser cet accès sont à l'étude et pourraient même déboucher sur la mise en place d'une zone piétonne durant la période scolaire.

### Dégradations au marmots-sports

Suite aux dégradations répétées du filet couvrant l'aire de jeux du marmots-sports et aux incidences sur les poteaux qui soutiennent tous les filets, il va être procédé au retrait du filet supérieur.

### Cantine scolaire

Le nombre des enfants de maternelle mangeant à la cantine a fortement augmenté cette année. Cela entraîne un problème au niveau du temps de pause. Celui-ci doit être respecté. Or le temps de passage aux toilettes après le repas impacte fortement ce temps de pause. En concertation avec les responsables, une solution devra être trouvée rapidement.

### Proposition de coupe de bois par l'ONF

L'ONF propose l'inscription d'une nouvelle coupe de bois à bruler à la vente d'automne 2017. La proposition est repoussée à une date ultérieure car la dernière coupe vendue à l'entreprise DONADIEU n'est pas encore exploitée.

### Charte paysagère environnementale côtes du Rhône

Le syndicat des vignerons des côtes du Rhône demande d'être partenaire de la charte afin de connaître et faire reconnaître les paysages viticoles, protéger et soigner les AOC, partager la gestion des paysages et valoriser le territoire AOC, objectifs auxquels nous adhérons.

### Familles rurales

Dans le cadre de ses chantiers d'insertion, les familles rurales, qui ont déjà œuvré avec bonheur sur notre commune, vont à nouveau être sollicitées pour des petits travaux de restauration. Reste à espérer que notre demande sera retenue

Saint Julien de Peyrolas, le 27 Septembre 2016

Le Maire, René FABREGUE

# Conseil municipal du 10 novembre

Le Maire : René FABREGUE

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Sébastien FABROL, Christiane MILLIEN, Françoise CASADEVALL, Paul Simon GUIGUE, Philippe BEGNIS, Jean ROCHE, Brigitte LE MOTAIS, Jeannick VALLIER

Absents : Daniel BOIRON, Agnès BRINGUIER, Aline MORENO, Excusé(s) : Chrystelle BARNOUIN,

Pouvoir(s) : Chrystelle BARNOUIN donne pouvoir à Sébastien FABROL,

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Jacques RAMIERE

- Monsieur le Maire, demande à son Conseil Municipal de supprimer 1 point à l'ordre du jour à savoir :

Attribution de subvention pour les voyages scolaires

- Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

Approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

### Retour à la Séance Initiale

- Élection du 4ème adjoint.

Suite à la démission de Mme LACOUR de son poste d'adjoint, il a

été procédé à l'élection de son remplaçant.

Après la lecture des modalités du scrutin, M. le Maire demande aux candidats à ce poste de bien vouloir se faire connaître. M. Sébastien FABROL est le seul à se présenter. Le scrutin a donné le résultat suivant et proclamé M. FABROL 4° Adjoint.

### Décision du Conseil Municipal

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstentions : 1**

**Élu à l'unanimité**

Le compte rendu de l'élection est adressé en préfecture.

- Décision modificative n°2 sur le budget de la commune

M. le Maire propose une écriture budgétaire sur le budget de la commune.

### Dépense d'investissement

Opération/Compte	Montant	Dé - sion
202 opération 10007	60 000 €	

### Recette d'investissement

Opération/Compte	Montant
021	60 000 €

### Conseil Municipal

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Accepté à l'unanimité**

- Modalité de recrutement des agents recenseurs

Certifié exécutoire Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer de(s) emploi(s) d'agent(s) recenseur (s) afin de réaliser les opérations du recensement 2017;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal.

Sur le rapport du maire, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers, la création de 3 emplois d'agents recenseurs contractuels, non titulaires pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

La mission se déroulera du 19 janvier 2017 au 18 février 2017. Elle sera rémunérée à raison d'un forfait brut de 600 euros, plus 50 euros de formation, pour un minimum de 200 foyers visités.

### Décision du Conseil Municipal

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Accepté à l'unanimité**

- Approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Considérant que la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 a des incidences sur les compétences des Communautés d'agglomération et impose une mise en conformité des statuts actuels, Vu le projet de territoire définissant les orientations stratégiques des politiques publiques à développer sur le territoire du Gard Rhodanien, validé par le Conseil Communautaire du 17 octobre 2016, Vu la délibération du Conseil Communautaire n°76/2016 du 17 Octobre 2016 approuvant les nouveaux statuts, Vu les articles L.5211-5 et L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent que ces statuts doivent être validés par les Conseils municipaux des communes membres pour que le Préfet puisse prendre l'arrêté les validant,

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer afin d'approuver les statuts de la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, joints, en annexe.

### Décision du Conseil Municipal

**Pour : 0**

**Contre : 11**

**Abstentions : 1**

**Les statuts ne sont pas approuvés**



# Conseils municipaux du 10 novembre et 21 décembre

## Questions diverses

### Sécurité à l'école

Dans le cadre de l'état d'urgence instauré par l'état, le chef de brigade de la gendarmerie de Pont Saint Esprit est venu visiter notre groupe scolaire. Après des échanges constructifs avec la Directrice d'école et les membres du conseil municipal, il ressort que le 'maillon faible' de cette infrastructure se trouve être la rampe se situant en plein cœur de cette enceinte, entre le groupe primaire et le groupe maternelle/garderie.

Sans avoir pris de mesures formelles il semblerait opportun de se pencher sur la circulation à cet endroit particulièrement sensible. Nous allons donc étudier, avec l'appui de spécialistes, la solution la plus adéquate à la résolution de ce problème.

### Incivilités

De plus en plus de doléances nous parviennent par rapport aux déjections canines. Certes cet état de faits ne date pas d'hier mais devant l'évolution de ce phénomène, pour le moins inadmissible, nous allons, étudier la possibilité d'implanter des bornes appropriées tout en sachant pertinemment que la seule chance d'arriver à un résultat satisfaisant passe inéluctablement par la prise de conscience des propriétaires de ces charmants animaux et par l'idée qu'ils se font du mot 'civisme'.

### Recensement

La campagne de recensement lancée par l'INSEE débutera mi-janvier pour se terminer à la mi-février. A cet effet, la mairie a lancé, par les voies de communication et d'affichage habituelles, une campagne de recrutement de trois agents recenseurs. Ce nombre nous est fixé par l'organisme compétent afin de mener à bien cette opération. Si cette mission intéresse, vous pouvez vous renseigner à la mairie, aux heures d'ouverture.

### Visite de sécurité

Dans le cadre des contrôles de sécurité des ERP (établissement recevant du public), la préfecture nous a indiqué qu'elle va organiser une visite de la salle polyvalente dans les jours à venir. Une opération similaire avait déjà été menée l'année dernière au Foyer socio-éducatif. Cela s'était soldé par un avis défavorable et une menace de fermeture de cet établissement si certaines améliorations n'étaient pas apportées. Nous nous sommes donc exécutés compte tenu que celles-ci étaient abordables, tant du point de vue technique que financier. Il risque de ne pas en être de même pour cette nouvelle visite car ce bâtiment n'a pas fait l'objet de la réception réglementaire par le passé.

### Accotements dangereux

Le fossé d'évacuation des eaux pluviales qui longe la rue des prés présente un danger certain pour les utilisateurs de cette voie. Nous allons étudier, dans la mesure de nos possibilités financières son aménagement.

### Eclairage public

Le SMEG (Syndicat Mixte d'Electrification du Gard) nous rendra visite afin d'évaluer, avec notre concours, les aménagements que nous souhaiterions apporter sur notre réseau d'éclairage public. En effet, il a la compétence dans ce domaine et arbitre les demandes émanant des autres communes afin de répartir les dotations en fonction des projets présentés. Rappelons, pour l'occasion, que les réalisations 2016 concernent l'éclairage rue et quartier du calvaire.

### Nouveau véhicule

Après de bons et loyaux services, le véhicule utilitaire C15 des services techniques a rendu l'âme. Il va être remplacé par un Kangoo.

### Chantiers sociaux

Nous avons, à nouveau, sollicité les chantiers d'utilité publique, mis en place par l'agglomération du Gard Rhodanien, en leur envoyant nos projets pour 2017. Ceux-ci sont orientés vers l'aménagement de certaines ruelles du village et la consolidation de murs anciens. Espérons que nous obtiendrons une réponse favorable à nos demandes.

Saint Julien de Peyrolas, le 08 Novembre 2016

Le Maire, René FABREGUE

## Conseil du 21 décembre

Le Maire : René FABREGUE

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Sébastien FABROL, Christiane MILLIEN, Françoise CASADEVALL, Jean ROCHE, Brigitte LE MOTAIS, Jeannick VALLIER, Agnès BRINGUIER, Chrystelle BARNOUIN,

Absents : Aline MORENO, Daniel BOIRON

Excusé(s) : Paul Simon GUIGUE, Philippe BEGNIS

Pouvoir(s) : Paul Simon GUIGUE donne pouvoir à Christiane MILLIEN. Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : M. Jacques Ramière

Monsieur le Maire, demande à son Conseil Municipal de supprimer 1 point à l'ordre du jour à savoir :

- Délégation de signature pour le 4ème Adjoint

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Accepté à l'unanimité**

Retour à la Séance Initiale

- Décision Modificative N°3 sur le budget de la commune pour l'achat d'un nouveau véhicule pour le service technique.

En remplacement du Citroën C15 mis au rébus, la commune s'est dotée d'un véhicule d'occasion Renault Kangoo, pour la somme de 4400€, porté au compte investissement 21571 sous le n° d'inventaire VEHO4

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'acquisition de ce véhicule et autorise Mr le Maire à signer tout document à intervenir. Il n'est pas nécessaire de faire une demande modificative sur le budget.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Accepté à l'unanimité**

- Acquisition du terrain dit « Espace Vert » parcelle A N°1287 au lotissement Lapparan

Monsieur le Maire EXPOSE que :

Par délibération du Conseil Municipal du 26 Octobre 1983, il a été prévu par la municipalité de la commune de SAINT JULIEN DE PEYROLAS (Gard), le classement de divers chemins et notamment celui du lotissement Lapparan.

Que depuis cette date, les actes authentiques n'ont jamais été réalisés.

Considérant que les copropriétaires du lotissement seraient d'accord pour la cession gratuite au profit de la commune tant des voiries du lotissement Lapparan cadastrées A 1286 – 1284 et 1285 que de l'espace vert cadastré section A N°1287, à la condition expresse que le dit espace vert soit classé en zone verte lors de la prochaine révision du PLU, par extension de celle déjà existante (A 122), ce que s'engage à demander la commune, représentée par son Maire, lors de la révision du PLU.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ou refuser l'acquisition de cette parcelle, après avoir délibéré, le conseil vote le refus à la majorité.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 1**

**Contre : 9**

**Abstentions : 2**

**Refus à la majorité**

- Demande de subvention pour l'APE.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 175 € pour l'APE suite à l'achat des sapins de Noël.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Accepté à l'unanimité**

- Indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes et Etablisse-

ments Publics locaux par décision de leur assemblée délibérante.

Suite au départ de Mr Laurent BAUDRY et aux prises de fonction de Mme Eva COUDER le conseil municipal décide :

Le versement d'une indemnité, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article du 16 décembre 1983.

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an. Résultant de la dégradation des services rendus et au contraire une augmentation des contraintes au fonctionnement administratif. Une entrevue entre Madame le receveur et les élus concernés aurait été très appréciée.

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Eva COUDER, Receveur principal.

De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 € par an.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 11**

**Contre : 1**

**Abstentions : néant**

**Accepté à la majorité**

- Redevance Occupation du domaine public par Orange

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L.45-1 à L.47 et R20-51 à R.20-54 relatifs aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées (RODP télécom) ;

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation et aux droits de passage sur le domaine public routier et non routier ;

Vu le dossier technique remis par les opérateurs au titre de l'arrêté du 26 mars 2007 ;

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés, décide :

Article 1 – d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques,

Article 2 – de fixer le montant annuel des redevances d'occupation du domaine public routier et non routier rétroactif à 2016 (2012,2013,2014,2015,2016), pour les réseaux et ouvrages de communication électroniques en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), comme suit et d'émettre les titres de recettes correspondants.

Article 3 - d'autoriser le Maire à délivrer sur ces bases les permissions de voiries sollicitées par les opérateurs de communications électroniques à compter de la date de la présente décision rendu exécutoire.

**Décision du Conseil Municipal**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : néant**

**Accepté à l'unanimité**

- Temps Partiel sur la commune

Considérant l'avis du Comité technique paritaire en date du 14 novembre 2016,

Le Maire propose au conseil municipal :

- d'instituer le temps partiel dans l'établissement et d'en fixer les modalités d'application ci-après :

Le temps partiel peut être organisé dans le cadre hebdomadaire, mensuel ou annuel

Les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées de 50 à 99 % du temps complet

Les demandes doivent être formulées dans un délai de 1 mois. La durée des autorisations sera de 6 mois à 1 an.

Cette autorisation sera renouvelable, pour la même durée, par tacite reconduction, dans la limite de trois ans. A l'issue, le renouvellement devra faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse. La demande devra être déposée deux mois avant l'échéance.

La réintégration anticipée à temps complet pourra être envisagée pour motif grave. (suite en page 6)

## Conseil municipal du 21 décembre (suite et fin)

Les conditions d'exercice du temps partiel changement de jour sur la période en cours pourront être modifiées sur la demande de l'agent ou de l'autorité territoriale en cas de nécessité absolue de service dans un délai de deux mois.

Après réintégration à temps plein, une nouvelle autorisation d'exercice du travail à temps partiel ne sera accordée qu'après un délai de 6 mois.

Le nombre de jours RTT des agents à temps partiel sera calculé au prorata du service à temps complet.

Les agents qui demandent à accomplir un temps partiel de droit pour raisons familiales devront présenter les justificatifs afférents aux motifs de leur demande.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide d'adopter les modalités ainsi proposées. et qu'elles prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit public employés depuis plus d'un an à temps complet ou équivalent temps plein pour le temps partiel de droit.

Et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération

### Décision du Conseil Municipal

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : néant

Accepté à l'unanimité

### Questions diverses

#### Listes électorales

Afin de permettre l'inscription sur les listes en 2016 et comme demandé par la préfecture, il est décidé qu'une permanence sera assurée le samedi 31 décembre 2016 de 10h à 12h.

#### Internet à la maternelle

M. le Maire annonce que, sauf imprévu de dernière minute, le groupe maternelle disposera de l'accès internet à la rentrée de janvier 2017. Cette installation profitera aussi à la garderie, à la bibliothèque et au foyer socio-éducatif.

### Avancement projet citerne/hangar



Le permis de construire relatif à ce projet vient d'être accordé. Le cahier des charges techniques est en cours d'élaboration. Les travaux devraient commencer courant premier trimestre 2017.

### PLU ou PLUI ?

La loi NOTRE prévoyant le passage du Plan Local d'Urbanisme à l'agglomération, il va falloir être attentif sur les modalités et délibérer, en conseil municipal, sur le choix de la commune à ce propos. Vous serez tenus informés des suites données à cette opération.

### Déjections canines



Suite à une recrudescence d'excréments sur les lieux publics, trois bornes vont être installées afin de permettre aux propriétaires de chiens de récupérer leurs déjections. Espérons que cela permettra à chacun de prendre conscience que les rues et places ne sont pas un dépotoir.

### Naissances :

Le 1er octobre 2016 : Aaron Vallier, enfant de Priscilla Sanchez et Jean-Rémi Vallier.

Le 18 octobre 2016 : Maëlle Ruat, enfant de Laëticia Costa et Martial Ruat.

Le 27 octobre 2016 : Suzanne Rollin, enfant de Florence Wu et de Frédéric Rollin.

### Décès :

Le 26/11/2016 : Colette Delazun est décédée à l'âge de 87 ans.

### Foyer socio-éducatif



Dans un souci de sécurité et de commodité d'accès et afin de s'affranchir des éternels problèmes de clefs, la municipalité a décidé d'équiper le foyer socio-éducatif, très largement mis à la disposition des associations et des administrés, d'un accès sécurisé et automatisé. L'accès à cet établissement se fera à l'aide d'un badge. Celui-ci sera programmé en fonction des horaires d'utilisation des associations et des locations ponctuelles.

Saint Julien de Peyrolas, le 21 Décembre 2016 Le Maire, René FABREGUE

## Ets CHARPENTIER

T.P. Sables & Gravier  
Bétons prêts à l'emploi



Siège social : 4, Place du Port  
30130 PONT SAINT ESPRIT  
charpentierbéton@free.fr

Tél : 04 66 39 23 10  
Fax : 04 66 39 30 77

## MAÇONNERIE GENERALE

L'artisan proche de chez vous

MARCELLIN PATRICK  
Artisan maçon



marcellin.p@wanadoo.fr

Tél./Fax: 04 66 82 12 18  
Portable: 06 74 45 75 85

Chemin du Compère  
30760 Saint Julien De Peyrolas

## FENÊTRES & SOLUTIONS HABITAT



MENUISERIES  
PVC - ALU - BOIS

PORTES ♦ FENÊTRES  
VOLETS ♦ PORTAILS  
STORES ♦ MOUSTIQUAIRES  
ISOLATION DES COMBLES



RÉNOVATION & NEUF Conformité BBC et RT 2012

DEVIS GRATUITS TVA 5,5% CRÉDIT D'IMPÔT FINANCEMENT  
ST-JULIEN-DE-PEYROLAS - 04 66 82 97 96

www.menuiserie-bagnols.fr



Dès maintenant,  
bénéficiez de  
**30%**  
du nouveau  
Crédit d'Impôt\*  
Transition  
Énergétique

## l'Art des Choix

### PIZZAS À EMPORTER

06 15 08 69 68

Le mardi à Barjac • le mercredi à Orgnac • le jeudi à Vagnas • le dimanche à Monteil

Chaque vendredi à St Julien

# Journées européenne du patrimoine



Les Associations Culture & Patrimoine en Peyrolais et Kirigairi ont organisé la 3ème édition des Journées Européennes du Patrimoine sur le thème des métiers d'antan. Sur la place du donjon une exposition

de vieux outils, d'objets et de machines, nous fait découvrir avec beaucoup d'émotion la vie de nos anciens. Ici une pompe à vin, plus loin la balance d'une ancienne épicerie, là deux machines Singer des couturières du siècle dernier. Mais aussi une boîte d'œufs de vers à soie, des plats en terre des anciennes poteries de St Julien, les instruments du tueur de cochons et ceux des cordonniers et bien d'autres découvertes.

Le matin à dix heures : départ pour une ballade théâtrale «*sur les pas de nos aïeux*» avec Cathy et sa troupe par la rue des Remparts jusqu'à l'ancienne menuiserie Bruguière.

Premières scénettes des moments de la vie quotidienne du XIXème siècle.

Aussitôt après, nous voici devant l'épicerie «*le Soleil*» et le café Louvet, où les anecdotes fusent. Et c'est reparti en passant en bas de la Grand-Rue devant les deux boulangeries de l'époque sans oublier une autre épicerie de «*la Rosinette*».

Cathy ouvre la marche, montrant avec sa canne là, l'atelier du forgeron, plus loin les écoles et la première cantine, et ce jusqu'au lavoir du cimetière.

Nous y rencontrons Léopold Chiron et «*La petite Ardéchoise*» ainsi que les lavandières, spectacle haut en couleurs et ambiance chaleureuse.

Le retour nous conduit chez «*la Paladette*», repasseuse de son métier. Du moulin à huile, nous passons devant le café du Midi, la villa Rosa, l'ancienne



école libre et le lavoir du Barry. Après avoir écouté l'émouvant poème de Guy Langlade, devant l'épicerie Marquion, le café Manificier, les deux boutiques de cordonnier, la boucherie, nous voici au café de France et à l'ancienne «*Poste-Télégraphe-Téléphone*» (actuellement mairie). Retour sur la place où devant la charrette du «*Pascalet*», les plumeuses de volailles entonnent avec frénésie une chanson en «*patois*».

L'après-midi à 15h, l'échange sur les vieux métiers, animé par Jean Ramière, en particulier les métiers itinérants et saisonniers a été passionnant et nous l'en remercions. L'Église du XIIème est restée ouverte au public toute la journée.

Merci à tous pour les bonheurs de cette rencontre chaleureuse. A l'année prochaine !

## Salle polyvalente

# Vous avez dit «sécurité»...



Qui dans le village n'a jamais mis les pieds dans la salle polyvalente ?

Quel jeune de Saint Julien n'a pas utilisé les installations sportives du nouveau stade? Ayant été, moi-même, au travers des associations du village et notamment du club de football, fortement impliqué dans beaucoup de manifestations, la réponse me paraît évidente.

Pourtant, aujourd'hui, force est de reconnaître que ces installations ne sont pas (ou plus) aux normes de sécurité imposées par les organismes qui contrôlent les établissements recevant du public, appelées plus couramment, les ERP.

En effet, lors de sa dernière visite, la commission de sécurité a mis le doigt sur beaucoup de points de non-conformité avec le code de sécurité inhérent à ce type d'infrastructure.

Dès sa construction, la salle polyvalente, classée de type 5, en 2ème catégorie avait été réceptionnée avec un avis favorable. Mais depuis, bien des transformations sont venues mettre à mal ce diagnostic. Issues de sécurité bloquées, fils électriques apparents, feutrine non homologuée, stockage de matériel

inapproprié, pour ne citer que les principales.

Concernant les vestiaires attenants, la commission ne retrouve aucune trace de sa réception.

Pour tous ces motifs, nous avons dû nous présenter à Nîmes pour passer devant la commission de sécurité. Après un échange qui a duré une petite heure, cette commission, comme nous nous y attendions, a envoyé un rapport extrêmement défavorable à la préfecture qui nous a mis en demeure d'interdire toute utilisation de ces bâtiments tant que le nécessaire n'aura pas été fait pour mettre aux normes la salle et faire réceptionner les vestiaires.

Bien entendu, cela ne se fera pas en claquant des doigts. D'un point de vue technique, il va falloir trouver un lieu de stockage pour évacuer le matériel stocké illicitement. D'un point de vue financier nous sommes dans l'obligation de solliciter un organisme de contrôle et on connaît les tarifs pratiqués par ce type de société. Et enfin, d'un point de vue administratif, selon les aménagements envisagés, certaines demandes de travaux vont devoir être établies et



Changement des BAES à la salle polyvalente

traitées par les instances compétentes. Vous comprendrez aisément que cela est un coup dur dans la vie associative de notre commune ; mais on ne peut absolument pas déroger à la règle. Alors qu'allons-nous faire ?

Bien évidemment, notre premier souhait est de faire perdurer les activités régulières organisées par les associations (Lou Fiesta, l'association Peyrolaise de boules Lyonnaises l'Union Sportive Peyrolaise...) et même parfois les activités périscolaires. Nous allons donc effectuer, rapidement, tout ce qui est dans nos possibilités et lancer une démarche afin d'obtenir une dérogation, sans être sûrs de l'obtenir.

Pour ce qui est des manifestations ponctuelles, nous envisagerons au fur et à mesure les opportunités de les maintenir, là encore, sans garantie de

succès.

Croyez bien que nous sommes désolés de cette situation dont nous nous serions volontiers passés mais dont nous héritons et soyez persuadés que nous allons tout faire pour qu'elle trouve un épilogue heureux, dans l'intérêt de toutes et de tous.

**Creatif coiffure**  
Coiffeuse visagiste  
10 bis rue de la liberté  
30130 Pont st esprit  
04 66 82 54 69  
laeti.creatif@voila.fr  
Salon mixte

**Creatif coiffure**

# Citerne de récupération



Ca y est... Les premiers coups de pioche ont pu être donnés quartier du Calvaire. Il s'agit, en effet, de se lancer dans la phase la plus concrète du projet citerne/hangar, à savoir la réalisation des ouvrages.  
Pour mémoire, cette initiative est le résultat de deux contraintes que nous avons subies de la part de nos organismes de tutelle.  
Le retrait, de notre réseau d'eau potable, des eaux provenant de la source de Fourcoussin demandé par l'agence de l'eau

Le déménagement de tout le matériel communal entreposé dans la salle polyvalente, condition sine qua non de sa mise aux normes en temps qu'ERP (Etablissement Recevant du Public), par la commission de sécurité.  
Résultat Nous avons décidé de faire d'une pierre deux coups en construisant une citerne de récupération, afin d'utiliser cette eau pour l'arrosage des stades et l'alimentation du lavoir communal et un

hangar pour ranger les véhicules communaux (tracteurs, tondeuses, débroussailleuse...)

Si la mise en route de ce chantier a quelque peu traîné, c'est que ce projet a évolué au fur et à mesure des besoins et que les demandes de subventions, toujours difficile à étayer, devaient être formalisées selon des critères bien établis et pas toujours faciles à appréhender.

Quoiqu'il en soit, le permis de construire a été obtenu. Le cahier des charges, en cours d'établissement, va nous permettre de lancer l'appel d'offres dans les délais prévus.

Quelques travaux, non négligeables, sont à réaliser au préalable, à savoir :  
Reprise de l'assainissement du stade du bas (vestiaires, douches).

Abatage des cyprès au nord du stade et nivellement de la zone de construction.

Nous avons pu, en fin d'année, lancer le creusement des tranchées d'adduction d'eau au lavoir et au stade du haut (nous avons profité de ces travaux pour enfouir les gaines en vue du remplacement de l'éclairage public de la rue du Calvaire).

Ce sont ces premières actions qui vont lancer le projet proprement dit. En espérant que le reste des travaux se poursuivra sans contre-temps.



## Badge

Dans un souci de sécurité et de commodité d'accès et afin de s'affranchir des éternels problèmes de clefs, la municipalité a décidé d'équiper le foyer socio-éducatif, très largement mis à la disposition des associations et des administrés, d'un accès sécurisé et automatisé.

Dans ce but, l'accès à cet établissement se fera à l'aide d'un badge. Celui-ci sera programmé en fonction des horaires d'utilisation des associations et des locations ponctuelles. Pour ces dernières, il devra être retiré en mairie aux jours et heures fixés par le règlement intérieur de location de cette salle. Les personnes habilitées à fréquenter cet établissement de façon permanente, dans le cadre de leurs activités professionnelles, se verront remettre un badge programmé à cet effet.

Bien entendu, toutes ces mises à disposition seront enregistrées. Avec l'état des lieux réalisé systématiquement, nous espérons ainsi éviter les dégradations toujours préjudiciables à l'utilisation de cet ensemble et à l'équilibre des finances publiques.

## Extincteurs et BAES

Les 28 et 29 novembre dernier, nous avons fait effectuer le contrôle annuel (obligatoire) des extincteurs par la société SICLI de Montpellier.

Il y a tout de même 37 extincteurs dans les différents bâtiments municipaux: (24 à eau, 8 à CO2 et 5 à poudre). Le contrôleur vérifie systématiquement le poids de la cartouche de gaz, change les joints toriques et vérifie le bon fonctionnement de la gâchette. Dans l'ensemble ils sont en bon état mais prennent de l'âge (7 ont plus de 10ans et il faudra penser à leur renouvellement). SICLI nous fait une proposition pour 1.090,84€ ttc. L'an dernier, la vérification nous avait coûté 1.377,46€ et cette année 1386,47€

Le même contrôleur effectue aussi la vérification des B.A.E.S. (Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité). Certains sont dits de balisage (ils indiquent une

sortie de secours par exemple), d'autre sont dits d'ambiance et doivent donner un peu de clarté dans les salles notamment en cas de coupure de courant et doivent avoir une autonomie d'une heure. La vérification consiste à couper le courant et revenir une heure après vérifier s'ils fonctionnent encore. Souvent des ampoules sont à changer, parfois c'est le bloc qui est défectueux. Il y en a quand même 78 dans nos bâtiments. L'an dernier la vérification nous avait coûté: 1480,28€ et cette année 1488,22€ sachant en plus que nous en avons encore 34 à changer. Enfin, nous avons changé les 10 B.A.E.S de la salle polyvalente qui dataient de 1997. Ils valent quand même 80€ h.t pièce.

Nous avons profité de la location de la nacelle pour installer les décorations de Noël.



## Élagage et sécurité

C'est l'hiver, la période de repos végétatif et la plus propice à l'élagage des arbres et des haies.

Pourquoi élaguer aux abords du domaine public? Tout simplement pour la sécurité. (En effet, les haies finissent par déborder sur la chaussée et même, parfois, cacher des panneaux de signalisation. Les arbres qui risquent de tomber et surtout casser les câbles et poteaux de lignes électriques ou téléphoniques.

EDF se charge en principe de l'élagage et de l'entretien de ses lignes. Par contre depuis la loi du 26 juillet 1996 les travaux d'élagage autour des poteaux ou lignes téléphoniques (et non électriques) sont du ressort des riverains. (Orange n'est plus soumis à la servitude d'élagage). De plus les lignes sont utilisées par plusieurs opérateurs (Orange, Bouygues, SFR...)  
Orange insiste pour que l'élagage soit une priorité. Il contribue à la sécurité des biens et des personnes et à la performance des télécommunications. Ce n'est pas qu'une question de confort, c'est un intérêt commun à tous.  
Qui est responsable de l'élagage?



C'est au riverain d'élaguer, à ses frais, les arbres jouxtant les lignes téléphoniques. Voir article L.65 du code des postes et

télécommunication électroniques (CPCE) et R.116-2 du code de la voirie routière.

## Déchetterie

Malgré les incivilités qui se produisent aux alentours de ce site (fracturation de portail, casse de grillage, dépôts sauvages... hors horaires d'ouverture), voici les indicateurs techniques que le SITDOM nous a communiqué pour l'année 2015. Il y a eu 23 963 entrées pour un apport total de 1 538t (hors déchets dangereux) soit une moyenne de 64 kg par apporteur.

Ce sont les végétaux qui ont représenté le tonnage le plus important avec 433t. Viennent ensuite les gravats (381t), les encombrants (376t), le bois (201t), la ferraille (57t), les cartons (42t), le verre (28t) et les papiers (20t). Sur ces 1538t (en légère baisse par rapport à 2014 1634t) pour la déchetterie de St Julien, 30% ont eu une valorisation matière, 37% une valorisation organique et 33% ont dû être enfouis.

D'autre part le SITDOM du gard rhodanien est lauréat du TZDZG (comprendre: Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage... C'est évident) et dans ce cadre, sont envisagés de nombreux travaux de mise en conformité des déchetteries (système antichute notamment) et pour celle de St Julien, ce serait un investissement de 64.500€ HT.

Le service des collectes de l'agglomération nous informe que des sacs noirs se retrouvent dans des bacs jaunes et nous prie de rappeler que tout ce qui est recyclable doit être dans des sacs jaunes de préférence translucides.

# 2017 : année d'élections

On ne vous apprend rien en vous disant que l'on va voter en 2017.

En effet les 23 avril et 7 mai pour élire un président de la République et les 11 et 18 juin pour élire nos députés.

Année donc d'élections nationales et refonte des listes électorales qui doivent être remises à jour. Vous recevrez en effet une nouvelle carte électorale. Cette refonte demande un gros travail de secrétariat.

En effet certaines conditions sont requises pour être inscrit sur la liste électorale. Il faut avoir la qualité d'électeur, c'est à dire pouvoir prouver que l'on est Français, prouver son identité, avoir un certain âge (18ans) et jouir des droits civils et politiques.

De plus il faut aussi avoir une attache avec la commune c'est à dire domicilier ou résider dans la commune, ou avoir la qualité de contribuable ou encore être rattaché à la

commune au titre de sa situation personnelle.

Comme preuve du domicile les pièces les plus couramment admises sont:

Une quittance ou facture de moins de 3 mois établie au nom de l'électeur par un ou plusieurs organismes de distribution d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone, fixe ou portable et correspondant à une adresse située sur la commune.

Avis d'imposition quel qu'il soit, bulletin de salaire ou titre de pension adressé à un domicile situé dans la commune.

Certificat d'hébergement. Seul ceux qui sont établis par le père ou la mère peuvent être accueilli en l'état.

Un jeune majeur, faute de déclaration d'un domicile propre, garde le domicile de sa minorité, s'il n'exerce aucune activité lucrative et ne peut se suffire à lui-même.



# Maternelle

Comme nous vous l'avions annoncé voici quelques temps, le groupe maternelle/garderie va être doté d'une connexion à internet. Bien entendu, c'est l'école maternelle qui va tirer le plus grand profit de cette réalisation mais bien évidemment, la garderie, la bibliothèque et le foyer socio-éducatif seront pourvus de ce nouvel équipement. Dans un souci d'économie, le réseau sera câblé en aérien. En effet, malgré de nombreuses sollicitations même parfois très appuyées, nous n'avons pu obtenir d'Orange, notre fournisseur d'accès, le privilège d'un raccordement gratuit sur la ligne, déjà existante, de l'école primaire. Sans ce câblage, devenu la solution la moins onéreuse, il nous aurait fallu nous acquitter d'un nouvel abonnement.

Cette installation devrait être réalisée et opérationnelle en début 2017. Nul doute que chacun saura y trouver des avantages et une source de progrès dans ses activités respectives.

# Nouvel élu

Nous vous l'avions signalé, lors de la dernière édition. Pour des raisons de santé, Mme Martine LACOUR a dû démissionner de son poste de conseillère municipale et, par là même de son poste d'adjointe à l'urbanisme. Comme le prévoit la loi, elle a été remplacée par M. Jeannick VALLIER à son poste d'élu.



Les voiries et l'électrification étaient ses domaines de prédilection mais il savait, tout aussi bien, s'occuper de l'entretien, voire la construction des bâtiments publics avec la qualité que l'on sait. Certes le nouveau mode de scrutin à la proportionnelle a surpris, voire embarrassé, certains électeurs mais il nous permet de remplacer immédiatement un

poste laissé vacant. Souhaitons que ce soit le dernier, car nous n'avons plus de remplaçant.

Bien entendu, tout le monde, ou presque, connaît Jeannick à St Julien, mais il est bon de rappeler que ce jeune retraité de 65 ans a déjà participé à la vie communale au travers des 3 mandats qu'il a exercés entre 1984 et 2001.

## Symbiose

Solution d'Impression

Photocopieurs, imprimantes, fax, scanners, matériels informatiques, consommables, dépannages, maintenance...

**Agence Sud Gard**  
ZA des Tuileries  
16 chemin des Tuileries  
30390 THEZIERES  
Tél : 04 66 205 206  
Fax : 0 821 481 066

**Agence Nord Gard**  
Pist Oasis  
131 Impasse des Palmiers  
30100 ALES  
Tél : 04 66 205 206  
Fax : 0 821 481 066

contact@symbiose-office.fr

## AIPP

VOTRE SPÉCIALISTE  
INFORMATIQUE & PAPETERIE

INFORMATIQUE : Vente, assistance et dépannage || PHOTOCOPIEURS || PAPETERIE  
|| FOURNITURE DE BUREAUX || CONSOMMABLES || MOBILIER DE BUREAUX

35 rue des 3 journées  
30130 PONT-SAINT-ESPRIT  
**T. 04 66 82 22 26**

RETROUVEZ AUSSI

sur [www.aipp.pro](http://www.aipp.pro)

## Lou Peyrolas

Café-Restaurant

Café de Pays

04 66 50 15 99

## SAINT JULIEN DE PEYROLAS

Lotissement Les Terrasses de la Jonade

7 Lots livrables fin 2015  
De 800 m<sup>2</sup> à 1200 m<sup>2</sup>

Libre constructeur

Contact : 06 11 93 64 47

## Miletto

MARBRERIE

Plans de cuisine  
et de salle de bains

Réalisation d'éviers  
en pierre sur mesure

Monuments funéraires

Tél. 04 66 20 33 83  
Fax 04 66 20 44 70

Usine et bureau : 306 rue de la Paix 30230 Bouillargues  
email : contact@miletto-marbrerie.com

# Mot du maire

Lorsque vous lirez ce bulletin municipal, huitième du nom, les fêtes de Noël seront terminées et la période des vœux sera passée. J'espère pour vous que tout se sera déroulé comme vous l'espérez et que le papa Noël vous aura gâtés. Pour ma part et comme le veut la tradition, j'en profite pour vous présenter mes vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

C'est une année qui s'annonce très importante au niveau national. En effet, nous allons devoir élire un nouveau président et mettre en place les personnes qui vont voter nos lois et ainsi, décider de l'orientation de notre quotidien. Si je n'ai pas la prétention de vous dicter quoi que ce soit, je reste persuadé qu'il est de notre devoir de citoyen d'aller voter.

Ceci dit, Pour notre commune, le résultat de ces élections va, bien évidemment, apporter son lot de changements. Nous sommes tenus d'appliquer les lois et par là même, conduire notre action en fonction de ces nouvelles données.

Cela ne devrait pas nous empêcher de poursuivre les objectifs que nous nous étions fixés.

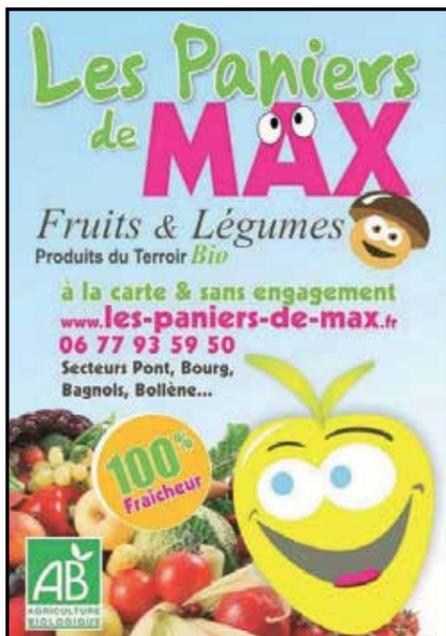
En ce qui concerne ceux que nous vous avons présentés dernièrement, on peut citer : la mise en place d'internet à l'école maternelle, à la garderie et au foyer socio-éducatif moyennant un moindre coût. en effet, la mise en place d'un câble aérien entre les deux parties du groupe scolaire nous permettra d'économiser un abonnement. La mise en sécurité du quartier Grand-vigne est pratiquement terminée. Le site internet sera opérationnel d'ici la fin du trimestre. (voir notre article en page intérieure). Le permis de construire de la citerne et du hangar au stade du Calvaire a été obtenu, le cahier des charges techniques est pratiquement finalisé, l'appel d'offre va pouvoir être lancé. Ce chantier devrait couvrir l'année 2017. La signature des protocoles avec les propriétaires, documents nous permettant de lancer les travaux de l'assainissement entre le camping du Peyrolais et la STEP, est bien avancée.

En ce qui concerne la révision du PLU, compte tenu des contraintes relatives à la loi NOTRe, une délibération devra être prise afin de se positionner par rapport au transfert de cette compétence à la communauté d'agglomération.

Bien entendu, en quatre mois, de nouvelles contraintes, auxquelles nous allons devoir faire face, ont vu le jour : la salle polyvalente n'est pas aux normes de sécurité inhérentes aux ERP (Etablissement Recevant du Public). De grosses modifications devront être apportées afin de régulariser cette situation.

Pareillement, les vestiaires attenants à la salle polyvalente n'ont jamais été réceptionnés dans ce cadre-là. Ici aussi, il va falloir faire le nécessaire auprès des autorités compétentes. Un mur qui s'écroule, rue du Calvaire, suite aux orages de novembre et qui doit être remonté totalement ou en partie. Une étude de circulation à proximité du groupe scolaire dans le cadre de la poursuite de l'état d'urgence. Et pour terminer sur une note optimiste, quelques projets qui, malgré tout, nous tiennent à cœur : La mise en beauté de quelques rues typiques de notre commune. L'effort que nous allons consentir pour la propreté du village.

Vous comprendrez aisément que nous ne devrions pas nous ennuyer en ce début d'année.



5	7	8	2	6	3	6	9	4	1	4
3	6	1	4	7	8	5	2	6		
6	2	4	6	5	1	8	3	7		
4	7	3	8	1	6	6	2	5		
6	1	2	6	3	5	4	7	8		
8	5	6	7	2	1	4	9	3		
2	3	6	1	8	6	7	4	5		
1	8	5	3	4	7	2	6	9		
4	9	4	5	7	6	3	8	1		

# Sudoku

		3	2	6				4
				4			8	1
					1	6		
3	6					9		
	7						1	
		9					4	7
		8	1					
9	2			7				
4				9	2	8		

**ALU • BOIS • PVC**

Rénovation et neuf  
Devis gratuit

☎ 06 70 15 39 71  
abp.incremona@gmail.com

# Mots croisés

## Horizontal

- 1 Un gibier 'Pagnolesque'
- 2 Reptile des îles - Rivière Suisse
- 3 Impasse de St Julien (3 mots)
- 4 Note - Ne dit mot (en argot)
- 5 Demi-Dieu ou magicien - Arbre de Java
- 6 Métal - Moyen d'expression
- 7 Réfuta - Abusai
- 8 Impasse de St Julien
- 9 Pronom - Note - Fromage
- 10 Bien triste sigle - Pronom - Enthousiasme

## Vertical

- 1 Quartier nord-est
- 2 Conviendrions
- 3 Élément d'adresse à St Julien - Paresseux
- 4 Solitaire autrement écrit - St Julien s'y trouve
- 5 Vient d'Amérique du sud - mais pas forcément méchant
- 6 A perdu une moitié - Démonstratif
- 7 Agrémentiez une tartine
- 8 Langue asiatique - Impasse de St Julien
- 9 Rendit moelleux - Ancien lac d'eau salée
- 10 Lentilles - Vrai tremblement

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

Solution : Horizontal : 1. BORDONNES - 2. AGREERIONS - 3. RUE - 4. TAENIA - 5. SUD - 6. ANDIN - 7. BETE - 8. LAO - 9. PINDE - 10. ERS - 11. SEISME - 12. ZELE - 13. BARTAVELLE - 14. OREEDUBOIS - 15. RE - 16. DEVIN - 17. UPAS - 18. OR - 19. CRI - 20. NIA - 21. BERNAL - 22. NOISETERS - 23. EN - 24. UT - 25. EDAM - 26. SS - 27. DE - 28. ZELE - 29. BORDONNES - 30. RUE - 31. RUE - 32. RUE - 33. RUE - 34. RUE - 35. RUE - 36. RUE - 37. RUE - 38. RUE - 39. RUE - 40. RUE - 41. RUE - 42. RUE - 43. RUE - 44. RUE - 45. RUE - 46. RUE - 47. RUE - 48. RUE - 49. RUE - 50. RUE - 51. RUE - 52. RUE - 53. RUE - 54. RUE - 55. RUE - 56. RUE - 57. RUE - 58. RUE - 59. RUE - 60. RUE - 61. RUE - 62. RUE - 63. RUE - 64. RUE - 65. RUE - 66. RUE - 67. RUE - 68. RUE - 69. RUE - 70. RUE - 71. RUE - 72. RUE - 73. RUE - 74. RUE - 75. RUE - 76. RUE - 77. RUE - 78. RUE - 79. RUE - 80. RUE - 81. RUE - 82. RUE - 83. RUE - 84. RUE - 85. RUE - 86. RUE - 87. RUE - 88. RUE - 89. RUE - 90. RUE - 91. RUE - 92. RUE - 93. RUE - 94. RUE - 95. RUE - 96. RUE - 97. RUE - 98. RUE - 99. RUE - 100. RUE - 101. RUE - 102. RUE - 103. RUE - 104. RUE - 105. RUE - 106. RUE - 107. RUE - 108. RUE - 109. RUE - 110. RUE - 111. RUE - 112. RUE - 113. RUE - 114. RUE - 115. RUE - 116. RUE - 117. RUE - 118. RUE - 119. RUE - 120. RUE - 121. RUE - 122. RUE - 123. RUE - 124. RUE - 125. RUE - 126. RUE - 127. RUE - 128. RUE - 129. RUE - 130. RUE - 131. RUE - 132. RUE - 133. RUE - 134. RUE - 135. RUE - 136. RUE - 137. RUE - 138. RUE - 139. RUE - 140. RUE - 141. RUE - 142. RUE - 143. RUE - 144. RUE - 145. RUE - 146. RUE - 147. RUE - 148. RUE - 149. RUE - 150. RUE - 151. RUE - 152. RUE - 153. RUE - 154. RUE - 155. RUE - 156. RUE - 157. RUE - 158. RUE - 159. RUE - 160. RUE - 161. RUE - 162. RUE - 163. RUE - 164. RUE - 165. RUE - 166. RUE - 167. RUE - 168. RUE - 169. RUE - 170. RUE - 171. RUE - 172. RUE - 173. RUE - 174. RUE - 175. RUE - 176. RUE - 177. RUE - 178. RUE - 179. RUE - 180. RUE - 181. RUE - 182. RUE - 183. RUE - 184. RUE - 185. RUE - 186. RUE - 187. RUE - 188. RUE - 189. RUE - 190. RUE - 191. RUE - 192. RUE - 193. RUE - 194. RUE - 195. RUE - 196. RUE - 197. RUE - 198. RUE - 199. RUE - 200. RUE - 201. RUE - 202. RUE - 203. RUE - 204. RUE - 205. RUE - 206. RUE - 207. RUE - 208. RUE - 209. RUE - 210. RUE - 211. RUE - 212. RUE - 213. RUE - 214. RUE - 215. RUE - 216. RUE - 217. RUE - 218. RUE - 219. RUE - 220. RUE - 221. RUE - 222. RUE - 223. RUE - 224. RUE - 225. RUE - 226. RUE - 227. RUE - 228. RUE - 229. RUE - 230. RUE - 231. RUE - 232. RUE - 233. RUE - 234. RUE - 235. RUE - 236. RUE - 237. RUE - 238. RUE - 239. RUE - 240. RUE - 241. RUE - 242. RUE - 243. RUE - 244. RUE - 245. RUE - 246. RUE - 247. RUE - 248. RUE - 249. RUE - 250. RUE - 251. RUE - 252. RUE - 253. RUE - 254. RUE - 255. RUE - 256. RUE - 257. RUE - 258. RUE - 259. RUE - 260. RUE - 261. RUE - 262. RUE - 263. RUE - 264. RUE - 265. RUE - 266. RUE - 267. RUE - 268. RUE - 269. RUE - 270. RUE - 271. RUE - 272. RUE - 273. RUE - 274. RUE - 275. RUE - 276. RUE - 277. RUE - 278. RUE - 279. RUE - 280. RUE - 281. RUE - 282. RUE - 283. RUE - 284. RUE - 285. RUE - 286. RUE - 287. RUE - 288. RUE - 289. RUE - 290. RUE - 291. RUE - 292. RUE - 293. RUE - 294. RUE - 295. RUE - 296. RUE - 297. RUE - 298. RUE - 299. RUE - 300. RUE - 301. RUE - 302. RUE - 303. RUE - 304. RUE - 305. RUE - 306. RUE - 307. RUE - 308. RUE - 309. RUE - 310. RUE - 311. RUE - 312. RUE - 313. RUE - 314. RUE - 315. RUE - 316. RUE - 317. RUE - 318. RUE - 319. RUE - 320. RUE - 321. RUE - 322. RUE - 323. RUE - 324. RUE - 325. RUE - 326. RUE - 327. RUE - 328. RUE - 329. RUE - 330. RUE - 331. RUE - 332. RUE - 333. RUE - 334. RUE - 335. RUE - 336. RUE - 337. RUE - 338. RUE - 339. RUE - 340. RUE - 341. RUE - 342. RUE - 343. RUE - 344. RUE - 345. RUE - 346. RUE - 347. RUE - 348. RUE - 349. RUE - 350. RUE - 351. RUE - 352. RUE - 353. RUE - 354. RUE - 355. RUE - 356. RUE - 357. RUE - 358. RUE - 359. RUE - 360. RUE - 361. RUE - 362. RUE - 363. RUE - 364. RUE - 365. RUE - 366. RUE - 367. RUE - 368. RUE - 369. RUE - 370. RUE - 371. RUE - 372. RUE - 373. RUE - 374. RUE - 375. RUE - 376. RUE - 377. RUE - 378. RUE - 379. RUE - 380. RUE - 381. RUE - 382. RUE - 383. RUE - 384. RUE - 385. RUE - 386. RUE - 387. RUE - 388. RUE - 389. RUE - 390. RUE - 391. RUE - 392. RUE - 393. RUE - 394. RUE - 395. RUE - 396. RUE - 397. RUE - 398. RUE - 399. RUE - 400. RUE - 401. RUE - 402. RUE - 403. RUE - 404. RUE - 405. RUE - 406. RUE - 407. RUE - 408. RUE - 409. RUE - 410. RUE - 411. RUE - 412. RUE - 413. RUE - 414. RUE - 415. RUE - 416. RUE - 417. RUE - 418. RUE - 419. RUE - 420. RUE - 421. RUE - 422. RUE - 423. RUE - 424. RUE - 425. RUE - 426. RUE - 427. RUE - 428. RUE - 429. RUE - 430. RUE - 431. RUE - 432. RUE - 433. RUE - 434. RUE - 435. RUE - 436. RUE - 437. RUE - 438. RUE - 439. RUE - 440. RUE - 441. RUE - 442. RUE - 443. RUE - 444. RUE - 445. RUE - 446. RUE - 447. RUE - 448. RUE - 449. RUE - 450. RUE - 451. RUE - 452. RUE - 453. RUE - 454. RUE - 455. RUE - 456. RUE - 457. RUE - 458. RUE - 459. RUE - 460. RUE - 461. RUE - 462. RUE - 463. RUE - 464. RUE - 465. RUE - 466. RUE - 467. RUE - 468. RUE - 469. RUE - 470. RUE - 471. RUE - 472. RUE - 473. RUE - 474. RUE - 475. RUE - 476. RUE - 477. RUE - 478. RUE - 479. RUE - 480. RUE - 481. RUE - 482. RUE - 483. RUE - 484. RUE - 485. RUE - 486. RUE - 487. RUE - 488. RUE - 489. RUE - 490. RUE - 491. RUE - 492. RUE - 493. RUE - 494. RUE - 495. RUE - 496. RUE - 497. RUE - 498. RUE - 499. RUE - 500. RUE - 501. RUE - 502. RUE - 503. RUE - 504. RUE - 505. RUE - 506. RUE - 507. RUE - 508. RUE - 509. RUE - 510. RUE - 511. RUE - 512. RUE - 513. RUE - 514. RUE - 515. RUE - 516. RUE - 517. RUE - 518. RUE - 519. RUE - 520. RUE - 521. RUE - 522. RUE - 523. RUE - 524. RUE - 525. RUE - 526. RUE - 527. RUE - 528. RUE - 529. RUE - 530. RUE - 531. RUE - 532. RUE - 533. RUE - 534. RUE - 535. RUE - 536. RUE - 537. RUE - 538. RUE - 539. RUE - 540. RUE - 541. RUE - 542. RUE - 543. RUE - 544. RUE - 545. RUE - 546. RUE - 547. RUE - 548. RUE - 549. RUE - 550. RUE - 551. RUE - 552. RUE - 553. RUE - 554. RUE - 555. RUE - 556. RUE - 557. RUE - 558. RUE - 559. RUE - 560. RUE - 561. RUE - 562. RUE - 563. RUE - 564. RUE - 565. RUE - 566. RUE - 567. RUE - 568. RUE - 569. RUE - 570. RUE - 571. RUE - 572. RUE - 573. RUE - 574. RUE - 575. RUE - 576. RUE - 577. RUE - 578. RUE - 579. RUE - 580. RUE - 581. RUE - 582. RUE - 583. RUE - 584. RUE - 585. RUE - 586. RUE - 587. RUE - 588. RUE - 589. RUE - 590. RUE - 591. RUE - 592. RUE - 593. RUE - 594. RUE - 595. RUE - 596. RUE - 597. RUE - 598. RUE - 599. RUE - 600. RUE - 601. RUE - 602. RUE - 603. RUE - 604. RUE - 605. RUE - 606. RUE - 607. RUE - 608. RUE - 609. RUE - 610. RUE - 611. RUE - 612. RUE - 613. RUE - 614. RUE - 615. RUE - 616. RUE - 617. RUE - 618. RUE - 619. RUE - 620. RUE - 621. RUE - 622. RUE - 623. RUE - 624. RUE - 625. RUE - 626. RUE - 627. RUE - 628. RUE - 629. RUE - 630. RUE - 631. RUE - 632. RUE - 633. RUE - 634. RUE - 635. RUE - 636. RUE - 637. RUE - 638. RUE - 639. RUE - 640. RUE - 641. RUE - 642. RUE - 643. RUE - 644. RUE - 645. RUE - 646. RUE - 647. RUE - 648. RUE - 649. RUE - 650. RUE - 651. RUE - 652. RUE - 653. RUE - 654. RUE - 655. RUE - 656. RUE - 657. RUE - 658. RUE - 659. RUE - 660. RUE - 661. RUE - 662. RUE - 663. RUE - 664. RUE - 665. RUE - 666. RUE - 667. RUE - 668. RUE - 669. RUE - 670. RUE - 671. RUE - 672. RUE - 673. RUE - 674. RUE - 675. RUE - 676. RUE - 677. RUE - 678. RUE - 679. RUE - 680. RUE - 681. RUE - 682. RUE - 683. RUE - 684. RUE - 685. RUE - 686. RUE - 687. RUE - 688. RUE - 689. RUE - 690. RUE - 691. RUE - 692. RUE - 693. RUE - 694. RUE - 695. RUE - 696. RUE - 697. RUE - 698. RUE - 699. RUE - 700. RUE - 701. RUE - 702. RUE - 703. RUE - 704. RUE - 705. RUE - 706. RUE - 707. RUE - 708. RUE - 709. RUE - 710. RUE - 711. RUE - 712. RUE - 713. RUE - 714. RUE - 715. RUE - 716. RUE - 717. RUE - 718. RUE - 719. RUE - 720. RUE - 721. RUE - 722. RUE - 723. RUE - 724. RUE - 725. RUE - 726. RUE - 727. RUE - 728. RUE - 729. RUE - 730. RUE - 731. RUE - 732. RUE - 733. RUE - 734. RUE - 735. RUE - 736. RUE - 737. RUE - 738. RUE - 739. RUE - 740. RUE - 741. RUE - 742. RUE - 743. RUE - 744. RUE - 745. RUE - 746. RUE - 747. RUE - 748. RUE - 749. RUE - 750. RUE - 751. RUE - 752. RUE - 753. RUE - 754. RUE - 755. RUE - 756. RUE - 757. RUE - 758. RUE - 759. RUE - 760. RUE - 761. RUE - 762. RUE - 763. RUE - 764. RUE - 765. RUE - 766. RUE - 767. RUE - 768. RUE - 769. RUE - 770. RUE - 771. RUE - 772. RUE - 773. RUE - 774. RUE - 775. RUE - 776. RUE - 777. RUE - 778. RUE - 779. RUE - 780. RUE - 781. RUE - 782. RUE - 783. RUE - 784. RUE - 785. RUE - 786. RUE - 787. RUE - 788. RUE - 789. RUE - 790. RUE - 791. RUE - 792. RUE - 793. RUE - 794. RUE - 795. RUE - 796. RUE - 797. RUE - 798. RUE - 799. RUE - 800. RUE - 801. RUE - 802. RUE - 803. RUE - 804. RUE - 805. RUE - 806. RUE - 807. RUE - 808. RUE - 809. RUE - 810. RUE - 811. RUE - 812. RUE - 813. RUE - 814. RUE - 815. RUE - 816. RUE - 817. RUE - 818. RUE - 819. RUE - 820. RUE - 821. RUE - 822. RUE - 823. RUE - 824. RUE - 825. RUE - 826. RUE - 827. RUE - 828. RUE - 829. RUE - 830. RUE - 831. RUE - 832. RUE - 833. RUE - 834. RUE - 835. RUE - 836. RUE - 837. RUE - 838. RUE - 839. RUE - 840. RUE - 841. RUE - 842. RUE - 843. RUE - 844. RUE - 845. RUE - 846. RUE - 847. RUE - 848. RUE - 849. RUE - 850. RUE - 851. RUE - 852. RUE - 853. RUE - 854. RUE - 855. RUE - 856. RUE - 857. RUE - 858. RUE - 859. RUE - 860. RUE - 861. RUE - 862. RUE - 863. RUE - 864. RUE - 865. RUE - 866. RUE - 867. RUE - 868. RUE - 869. RUE - 870. RUE - 871. RUE - 872. RUE - 873. RUE - 874. RUE - 875. RUE - 876. RUE - 877. RUE - 878. RUE - 879. RUE - 880. RUE - 881. RUE - 882. RUE - 883. RUE - 884. RUE - 885. RUE - 886. RUE - 887. RUE - 888. RUE - 889. RUE - 890. RUE - 891. RUE - 892. RUE - 893. RUE - 894. RUE - 895. RUE - 896. RUE - 897. RUE - 898. RUE - 899. RUE - 900. RUE - 901. RUE - 902. RUE - 903. RUE - 904. RUE - 905. RUE - 906. RUE - 907. RUE - 908. RUE - 909. RUE - 910. RUE - 911. RUE - 912. RUE - 913. RUE - 914. RUE - 915. RUE - 916. RUE - 917. RUE - 918. RUE - 919. RUE - 920. RUE - 921. RUE - 922. RUE - 923. RUE - 924. RUE - 925. RUE - 926. RUE - 927. RUE - 928. RUE - 929. RUE - 930. RUE - 931. RUE - 932. RUE - 933. RUE - 934. RUE - 935. RUE - 936. RUE - 937. RUE - 938. RUE - 939. RUE - 940. RUE - 941. RUE - 942. RUE - 943. RUE - 944. RUE - 945. RUE - 946. RUE - 947. RUE - 948. RUE - 949. RUE - 950. RUE - 951. RUE - 952. RUE - 953. RUE - 954. RUE - 955. RUE - 956. RUE - 957. RUE - 958. RUE - 959. RUE - 960. RUE - 961. RUE - 962. RUE - 963. RUE - 964. RUE - 965. RUE - 966. RUE - 967. RUE - 968. RUE - 969. RUE - 970. RUE - 971. RUE - 972. RUE - 973. RUE - 974. RUE - 975. RUE - 976. RUE - 977. RUE - 978. RUE - 979. RUE - 980. RUE - 981. RUE - 982. RUE - 983. RUE - 984. RUE - 985. RUE - 986. RUE - 987. RUE - 988. RUE - 989. RUE - 990. RUE - 991. RUE - 992. RUE - 993. RUE - 994. RUE - 995. RUE - 996. RUE - 997. RUE - 998. RUE - 999. RUE - 1000. RUE - 1001. RUE - 1002. RUE - 1003. RUE - 1004. RUE - 1005. RUE - 1006. RUE - 1007. RUE - 1008. RUE - 1009. RUE - 1010. RUE - 1011. RUE - 1012. RUE - 1013. RUE - 1014. RUE - 1015. RUE - 1016. RUE - 1017. RUE - 1018. RUE - 1019. RUE - 1020. RUE - 1021. RUE - 1022. RUE - 1023. RUE - 1024. RUE - 1025. RUE - 1026. RUE - 1027. RUE - 1028. RUE - 1029. RUE - 1030. RUE - 1031. RUE - 1032. RUE - 1033. RUE - 1034. RUE - 1035. RUE - 1036. RUE - 1037. RUE - 1038. RUE - 1039. RUE - 1040. RUE - 1041. RUE - 1042. RUE - 1043. RUE - 1044. RUE - 1045. RUE - 1046. RUE - 1047. RUE - 1048. RUE - 1049. RUE - 1050. RUE - 1051. RUE - 1052. RUE - 1053. RUE - 1054. RUE - 1055. RUE - 1056. RUE - 1057. RUE - 1058. RUE - 1059. RUE - 1060. RUE - 1061. RUE - 1062. RUE - 1063. RUE - 1064. RUE - 1065. RUE - 1066. RUE - 1067. RUE - 1068. RUE - 1069. RUE - 1070. RUE - 1071. RUE - 1072. RUE - 1073. RUE - 1074. RUE - 1075. RUE - 1076. RUE - 1077. RUE - 1078. RUE - 1079. RUE - 1080. RUE - 1081. RUE - 1082. RUE - 1083. RUE - 1084. RUE - 1085. RUE - 1086. RUE - 1087. RUE - 1088. RUE - 1089. RUE - 1090. RUE - 1091. RUE - 1092. RUE - 1093. RUE - 1094. RUE - 1095. RUE - 1096. RUE - 1097. RUE - 1098. RUE - 1099. RUE - 1100. RUE - 1101. RUE - 1102. RUE - 1103. RUE - 1104. RUE - 1105. RUE - 1106. RUE - 1107. RUE - 1108. RUE - 1109. RUE - 1110. RUE - 1111. RUE - 1112. RUE - 1113. RUE - 1114. RUE - 1115. RUE - 1116. RUE - 1117. RUE - 1118. RUE - 1119. RUE - 1120. RUE - 1121. RUE - 1122. RUE - 1123. RUE - 1124. RUE - 1125. RUE - 1126. RUE - 1127. RUE - 1128. RUE - 1129. RUE - 1130. RUE - 1131. RUE - 1132. RUE - 1133. RUE - 1134. RUE - 1135. RUE - 1136. RUE - 1137. RUE - 1138. RUE - 1139. RUE - 1140. RUE - 1141. RUE - 1142. RUE - 1143. RUE - 1144. RUE - 1145. RUE - 1146. RUE - 1147. RUE - 1148. RUE - 1149. RUE - 1150. RUE - 1151. RUE - 1152. RUE - 1153. RUE - 1154. RUE - 1155. RUE - 1156. RUE - 1157. RUE - 1158. RUE - 1159. RUE - 1160. RUE - 1161. RUE - 1162. RUE - 1163. RUE - 1164. RUE - 1165. RUE - 1166. RUE - 1167. RUE - 1168. RUE - 1169. RUE - 1170. RUE - 1171. RUE - 1172. RUE - 1173. RUE - 1174. RUE - 1175. RUE - 1176. RUE - 1177. RUE - 1178. RUE - 1179. RUE - 1180. RUE - 1181. RUE - 1182. RUE - 1183. RUE - 1184.